



ASSOCIATION DES HABITANTS DE CHARLAIX MAUPERTUIS - AHCM

Cross du CHARLAIX – Dimanche 05 Octobre 2025

Règlement 2025 et Charte responsable du 34^{ème} cross du CHARLAIX

Lieu : Le Four à Pain, Allée de Châteaueux 38240 Meylan

Règlement :

1. Autorisation

Le cross du Charlaix fait l'objet d'une demande d'autorisation par dépôt d'un dossier sur le site <https://declaration-manifestations.gouv.fr/>. L'autorisation a été donnée le 15 septembre par l'arrêté N° 25-AC01445.

2. Participation

L'épreuve est ouverte :

Pour le 450m, Baby cross, aux enfants nés à partir de 2017

Pour le 3 km, de Poussin à Minime (2011 à 2016)

Pour le 8,5 Km, Marche active ou balade

Pour le 8,5 km, Cross de Cadets à Master (2010 et avant)

Horaires :

Pour le 450m Cross des Bambins 12h00

Pour le 3 km Poussin à Minime 9h30

Pour le 8,5 Km Marche active ou balade 10h00

Pour le 8,5 km Cross de Cadets à Master 10h30

3. Inscriptions & tarifs : -

Le Dimanche 05 octobre 2025, au four à pain, à partir de 9h00.

L'inscription est gratuite.

4. Assurances & Responsabilité :

L'organisateur, l'Association des Habitants de Charlaix Maupertuis a souscrit une assurance responsabilité civile pour cette épreuve auprès du groupe M.A.I.F. sous le n° **1787782D**

5. Sécurité, Assistance :

Une couverture sanitaire est prévue pendant la durée des épreuves et à l'arrivée. Chaque intersection de route sera sécurisée par des signaleurs de l'organisation. Ils seront équipés d'un chasuble jaune fluorescent et de panneau STOP/GO aux traversées de passages piétons. La course est ouverte et fermée par un cycliste. La course sera fermée après le passage du vélo balai.

6. Ravitaillement :

Pas de gobelets fournis sur le parcours. Ravitaillement à l'arrivée.

7. Service médical :

L'organisateur mettra en place un service médical adapté.

8. Engagement, respect de la nature :

Les participants devront prendre connaissance de la charte du participant responsable, ci-dessous. Par celle-ci, ils s'engagent à respecter l'environnement traversé, respecter le balisage, ne pas couper les sentiers, ne pas jeter de déchets sur le parcours, porter assistance à tout coureur en difficulté, le temps que les secours prennent le relais.

9. Classements & Récompenses :

Une médaille à tous les bambins participants.

10. Publication des résultats et Droit à l'image :

- a) Pas de publication de résultat
- b) L'Organisateur s'engage à respecter la charte informatique et libertés consultable à l'adresse suivante : <https://www.athle.fr/reglement/charte-informatique-libertes.pdf>
- c) Aucune donnée informatique utilisée le jour du cross n'est diffusée. Elles stockées sur un serveur au même titre que notre site.
- d) Droit à l'image : L'organisateur pourra utiliser les éventuelles images de la manifestation, sous quelque forme que ce soit, sur tout support, sur un territoire donné sans limitation de durée. Elles ne sont utilisées que dans le cadre des communications de l'AHCM.

11. Annulation en cas de force majeure :

L'organisateur pourra, soit en cas de force majeure, soit sur requête de l'autorité administrative, mettre fin à tout instant à la manifestation. Les participants seront prévenus

par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Charte responsable :

Amis coureur(es)s, bénévoles, publique, comme pour chaque édition du Cross du Charlaix, l'AHCM travaille à faire de sa course un évènement toujours plus responsable.

Cette charte a pour objectif de lister les engagements que nous prenons, mais également ceux que nous vous incitons à prendre pour faire du Cross du Charlaix une fête en accord avec notre environnement.

12. Ravitaillement arrivé :

- Pas de gobelets à usage unique : Verres réutilisables
- Pas d'aliment emballé individuellement.
- Utilisation de l'eau du robinet, pas de bouteilles
- Surplus alimentaire non jeté. Nous avons fait le nécessaire pour que tout soit distribué.
- Utilisation des poubelles de tri sélectif.

13. Balisage

- La grande majorité du balisage (fanions, piquets, flèches de couleur) est réutilisé depuis de nombreuses années.

Si nécessité d'utilisation de bombes à la craie pour des marquages, nous utilisons un modèle qui se dissout à l'eau de pluie.

- Limitation drastique des rubalises au strict minimum, et aucune pour les courses enfants.
- Nettoyage et débroussaillage des chemins avant la course.
- Nettoyage des chemins après la course et récupération du balisage et d'éventuels déchets perdus ou oubliés.
- Utilisation de chemins existants uniquement et respect des zones de nature protégée
- Respecter l'environnement traversé, respecter le balisage, ne pas couper les sentiers, ne pas jeter de déchets sur le parcours,

14. Sécurité

Respecter les informations données par les signaleurs.

Porter assistance à tout coureur(se) en difficulté, le temps que les secours prennent le relais.